

RAPPORT N° 98/3-14
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

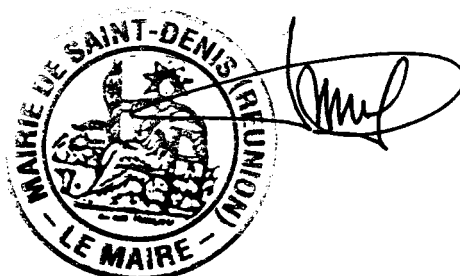
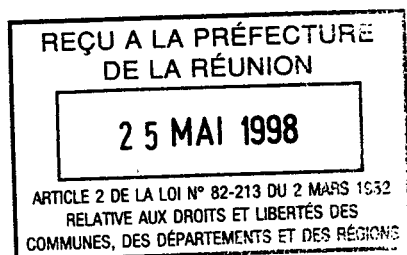
Conformément aux Articles L.332-6 et R.332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies conférées le tableau joint en annexe.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

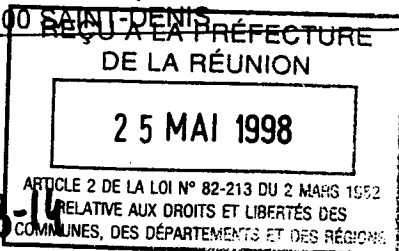


ANNEXE AU RAPPORT N°98/3- 14

ACQUISITIONS GRATUITES

REFERENCES CADASTRALES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
AL 364	61, rue Bertin 97400 SAINT-DENIS	KARODIA Aboobakar Moossa
AN 53	13, rue Amédée Bédier 97400 SAINT-DENIS	SCI HOUSSENIA
AS 118	27, rue Bois de Nèfles 97400 SAINT-DENIS	MASCAREL Monique
BD 257	24, rue Marc Boyer 97490 SAINTE-CLOTILDE	RASSABY Jeanine
BD 264	12, rue Mézière Guignard 97490 SAINTE-CLOTILDE	RASSABY Rémi
BD 275 -276	13 rue Lory les Hauts 97490 SAINTE-CLOTILDE	ANDY Georges
BD 558	7, rue des Goyaves 97490 SAINTE-CLOTILDE	SARL J.C.A. PROMOTION
BE 83 - 84	54, 56 rue Emile Grimaud 97490 SAINTE-CLOTILDE	SEMPRO
BK 2-3-4-5	2 à 8, rue Claude Monet 97490 SAINTE-CLOTILDE	SODIAC
BK 21	10, ch. Ramassamy - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	SARL G.P.F.
BK 343 - 344	3, rue Claude Monet 97490 SAINTE-CLOTILDE	SHMLR
BZ 1000	3 bis, ch. du Cap Bernard 97417 la MONTAGNE	HOAREAU Jean François
BZ 1003	5 bis, ch. de la Citerne 97417 la MONTAGNE	DURAND Marie Edith
BZ 1130	ch. du Colorado 97417 la MONTAGNE	BOCQUEE François
CD 37	ch. du Ruisseau Blanc 97417 la MONTAGNE	BILLET Michel
CD 497	ch. du Ruisseau Blanc - Lot. Equinoxe 97417 la MONTAGNE	BARTOSZCZYK Thierry Jean
CD 694 - 701	ch. des Letchis 97417 la MONTAGNE	ANNE DENISE Patrick Jean
CE 204	164, ch. du Père Raimbault 97417 la MONTAGNE	JEAN BAPTISTE Hubert
CT 275	14, ch. des Eucalyptus Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	NIRLO Jimmy
CT 307	ch. de la Source - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	CLAIN Julien
CY 296	ch. des Fougères - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	AMLA Aziz
CY 346	ch. des Camphriers - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	GRONDIN Marie Annick
DE 226	6, Allée des Améthystes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	ORPHEE Monique
EN 561	2, Allée des Opales - Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	PONGERARD Roland Gabriel

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 15 MAI 1998



LE MAIRE

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/3-14



M. TAMAYA

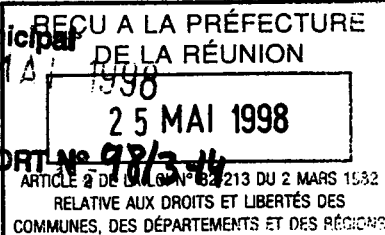
ANNEXE AU RAPPORT N°98/3-14

ACQUISITIONS GRATUITES (SUITE)

REFERENCES CADASTRALES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
DP 433	42, avenue Joseph Bédier - Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI CHAUDRON
DS 210	rue Joseph Carpaye - Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE	CARPAYE Joe Steeven
DZ 89	CH. Hautbois 97417 la MONTAGNE	MICHEL Catherine
EM 43	2, Allée des Rubis - Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	LEPERLIER Patrick
EV 88	8, ch. de la Comète - Saint-François 97400 SAINT-DENIS	KICHENIN Isidore Emmanuel
HE 140	248, ch. Finette - Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	DE PINDRAY D'AMBELLE Fred
HN 39	ch. Ylang Ylang - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	BEGUE Max
HN 183	23, rue des Jacinthes - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	STE CMF EQUIPEMENT
HO 170	86, ch. Ylang Ylang - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	SMITH Mose
HW 47	22, ch. des Maraîchers - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	DE LARICHAUDY Bruny
HX 115	ch. des Longanis - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	PAILLASSARD Frédéric
IA 77 - 78	77, ch. Antoine Roussin - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	STE ALUMINIUM TECHNIQUE CONCEPTION
IA 94	11, ch. du Stade - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	MOUTOUSSAMY Hortance Sylvaine Marie
IA 107	ch. des Thuyas - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	ANANDIN Marie Yvette
IA 152	127, ch. Grand Canal - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	POTHIN Guy
IA 194	23, ch. des Thuyas - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	PAUSE Expédit Louis
IA 216	ch. des Thuyas - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	SERVANTES Josie
IC 62	ch. des Fleurs - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	DELETRE Ginet
IC 88	ch. des Fleurs - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	DAMBREVILLE Raymond
IE 264	28, ch. du Milieu - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	PRUDENT Josie Marie Reine
IE 348	73, ch. du Milieu - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	PANECHOU Luc
IL 173	36, ch. des Chokas - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	BAPTISTE Jean Benoît
IN 34	1, ch. des Muriers - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	BOYER Philippe Aniel
IN 151	153, route Jules Reydellet - la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	BUISSON DE LARICHAUDY Evelyne

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 15 MAI 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/3-14



LE MAIRE

M. TAMAYA

**DELIBERATION N° 98/3-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 mai 1998**

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 98/3-14 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND , Premier Adjoint au Maire,
présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire (en annexe), pour la création, élargissement ou redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

DELIBERATION N° 98/3-14

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le 20 MAI 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

